
Ascendance Louise EPIARD

Louise EPIARD

Etat

civil

Id 86

Nom EPIARD

Prénom Louise

Sexe F

Évènements

Naissance 11 Septembre 1777

Lieu [https://www.google.com/maps/place/Grolle \(la\), Pays de la Loire, France](https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France)

Famille

PAROIS

–

EPIARD

Dernière modification : Dimanche 12 Décembre 2004 à 17:12

Conjoint [PAROIS Jonathan Marie](#) (°24 Décembre 1773)

Évènements

Mariage 08 Mai 1809

Lieu [https://www.google.com/maps/place/Grolle \(la\), Pays de la Loire, France](https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France)

Source citation

Page 142-143

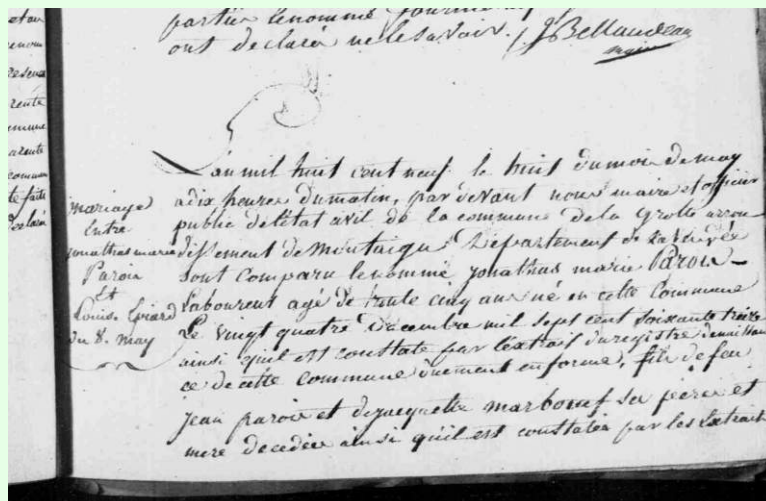
Dernière modification 2017-08-18 21:05:56

Source record

Rapporteur PAROIS Pascal

Dernière modification 2004-12-12 17:43:50

Média



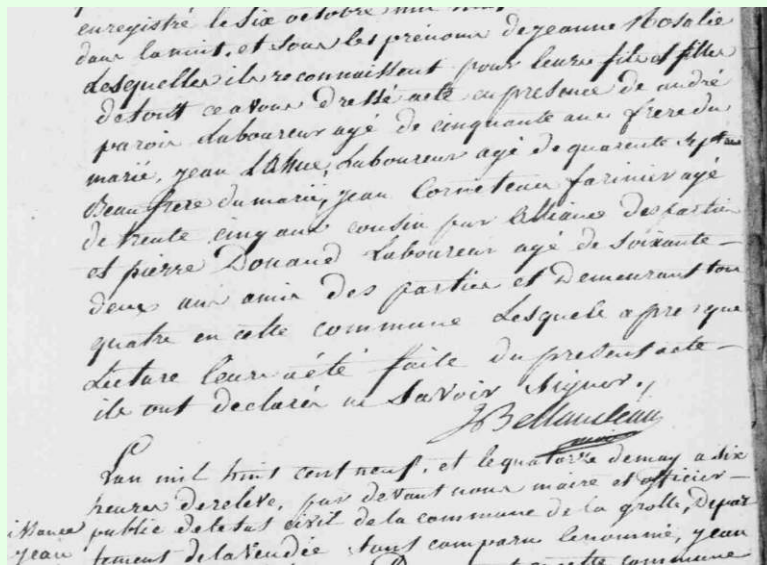
Des registres de Deces suamment informés
 d'une part,
 Et Louis Epard, âgé de trente-un ans en
 cette commune de ce lieu le 25 de septembre
 mil sept cent soixante dix sept tant qu'il est
 constaté par les titres du registre des naissances
 de la ladite paroisse de St Sauveur de Roche
 Sorvière, fille de feu Pierre Epard et de Genevieve
 Louise Jauchet sa mère et mère de ce d'iceux ainsi
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui en ont
 la connaissance des dits Deces des deux parties
 et demeurant tous deux en cette commune
 d'autre part.
 Desquels nous ont requis de proceder a
 la celebration d'un mariage projeté en leurs dits
 dont les publications ont été faite sur les
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix
 heures du matin devant la porte de la maison
 commune, aucune opposition audit mariage
 ne nous ayant été signifiée faisant droit
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de
 toutes les pieces de cette mentionnée, et du
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, et nous demandé au futur epoux
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre
 pour mary et pour femme: chacun deux
 ayant répondu separement et affirmativement
 sans declaration au nom de la majesté et les
 dits temoins ont signé avec eux et nous
 le present acte de mariage.

deux parties
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui en ont
 la connaissance des dits Deces des deux parties
 et demeurant tous deux en cette commune
 d'autre part.
 Desquels nous ont requis de proceder a
 la celebration d'un mariage projeté en leurs dits
 dont les publications ont été faite sur les
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix
 heures du matin devant la porte de la maison
 commune, aucune opposition audit mariage
 ne nous ayant été signifiée faisant droit
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de
 toutes les pieces de cette mentionnée, et du
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, et nous demandé au futur epoux
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre
 pour mary et pour femme: chacun deux
 ayant répondu separement et affirmativement
 sans declaration au nom de la majesté et les
 dits temoins ont signé avec eux et nous
 le present acte de mariage.

Communes, et nous
 nous avons été requis de faire droit
 leur requête, après avoir donné lecture de
 toutes les pièces y dessus mentionnées, et du
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé
 du mariage, et nous demandé au futur époux
 et à la future épouse s'ils veulent se marier
 pour mary et pour femme: chacun d'eux
 ayant répondu séparément et affirmativement
 nous déclarons au nom de Sa Majesté et de son
 conseil, et de la loi, que vous et vous
 Marie, par vous, et vous Marie, sont
 unis par le mariage.
 Et au dit desdits époux ont déclaré
 qu'il est né deux, quatre enfants inscrites
 sur les registres de l'état civil de cette commune
 et sous les dates qui suivent 1.º le premier

85
 nous avons enregistré le vingt sept Nivôse an onze de la
 République française et sous le nom d'Alexandre
 2.º le second enregistré le vingt six nivôse pour de sa
 naissance au titre de la République, et sous le prénom
 de Marie, 3.º le troisième enregistré le vingt trois
 janvier mil huit cent sept et six la Ville, et sous le
 prénom de Victor, 4.º et quatrième et dernière
 enregistré le six octobre mil huit cent huit et six
 sous la Ville, et sous les prénoms de Jeanne Thérèse
 lesquelles ils reconnaissent pour leurs fils et filles
 de tout ce nous de la Ville au prénom de André
 par son du bureau âgé de cinquante ans frère du
 marié, Jean Lathu, du bureau âgé de quarante sept ans
 du bureau du marié, Jean Corneille Farinier âgé

Média



Média Acte-M-Parois-Epiard-1809

Fichier introuvable :

« /home/genealogie/genea4p//cache/Parois/objets/Acte-M-Parois-Epiard-1809.pdf »

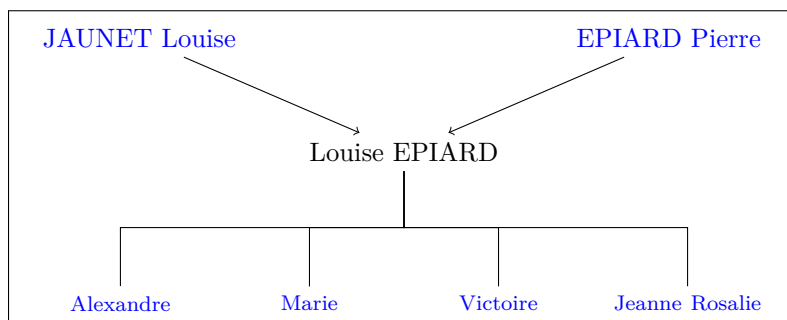
Enfants issus de l'union

- [PAROIS Alexandre](#) (°27 ventose 11)
- [PAROIS Marie](#) (°26 nivose 13)
- [PAROIS Victoire](#) (°23 Janvier 1807)
- [PAROIS Jeanne Rosalie](#) (°06 Octobre 1808)

Parents légitimes

- [EPIARD Pierre](#)
- [JAUNET Louise](#)

Arbre



Pierre EPIARD

Etat *civil*

Id 87

Nom EPIARD

Prénom Pierre

Sexe M

Famille *EPIARD* – *JAUNET*

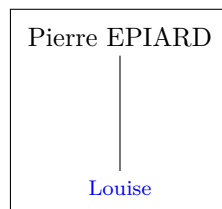
Dernière modification : Dimanche 12 Décembre 2004 à 17:12

Conjoint [JAUNET Louise](#)

Enfants **issus** **de** **l'union**

- [EPIARD Louise](#) (*°11 Septembre 1777*)

Arbre



Louise JAUNET

Etat *civil*

Id 129

Nom JAUNET

Prénom Louise

Sexe F

Famille *EPIARD* – *JAUNET*

Dernière modification : Dimanche 12 Décembre 2004 à 17:12

Conjoint [EPIARD Pierre](#)

Enfants **issus** **de** **l'union**

- [EPIARD Louise](#) (*°11 Septembre 1777*)

Arbre

